



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/408
13 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

**DÉCLARATION DES MINISTRES DES PAYS LES MOINS AVANCÉS
RÉUNIS À L'OCCASION DE LA ONZIÈME SESSION DE
LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE
ET LE DÉVELOPPEMENT**

Nous, ministres des pays les moins avancés, réunis à São Paulo (Brésil), le 13 juin 2004, à l'occasion de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED XI), tenue du 13 au 18 juin 2004,

Rappelant la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement du Millénaire, qui visent, entre autres, à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015,

Réaffirmant que la Déclaration de Bruxelles et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (PMA) pour la décennie 2001-2010 fournissent un cadre de coopération pour le développement entre ces pays et leurs partenaires de développement,

Rappelant également les engagements pris par la communauté internationale à l'égard des PMA, en particulier dans le Consensus de Monterrey, adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg, ainsi que dans la Déclaration adoptée par la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha,

Rappelant en outre la Déclaration de Zanzibar de 2001, la Déclaration de Dhaka de 2003 et la Déclaration de Dakar de 2004, adoptées par les ministres du commerce des PMA et dans lesquelles la communauté internationale était appelée à tenir pleinement compte des préoccupations et des besoins qui y étaient exprimés,

Déclarons ce qui suit:

1. *Nous exprimons* notre profonde préoccupation devant la situation socioéconomique toujours aussi désastreuse et la marginalisation persistante de nos pays, qui font que ceux-ci peinent à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté définis dans le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 et la Déclaration du Millénaire.
2. *Nous réaffirmons* notre détermination à mettre en œuvre les mesures et engagements définis dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, dont l'objectif premier est de réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015.
3. *Nous reconnaissons* l'importance des efforts nationaux, qui doivent être au cœur de nos politiques et stratégies de développement. Nous réaffirmons notre engagement de poursuivre des politiques et stratégies économiques appropriées visant à assurer la croissance et le développement économiques soutenus, accélérés et équilibrés dont dépend l'amélioration des conditions de vie de nos peuples. Nous continuerons de nous efforcer de créer les conditions nécessaires au développement de l'investissement intérieur et étranger ainsi qu'à l'essor et à la diversification de nos exportations.
4. *Nous reconnaissons également* qu'avec les moyens limités dont nos pays disposent en raison principalement des faiblesses structurelles de nos économies, nos efforts seuls ne seront pas suffisants pour venir à bout des problèmes multiples auxquels il nous faut faire face. Nous insistons donc sur le fait que, à l'heure de la mondialisation, un environnement économique international plus favorable et l'appui de nos partenaires de développement sont essentiels pour nous aider à enrayer le déclin économique de nos pays et à améliorer les conditions de vie de nos populations.
5. *Nous soulignons* l'absolue nécessité d'une convergence des efforts nationaux et internationaux sur les moyens de mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, qui revêtent une importance cruciale pour assurer le développement de nos pays et leur permettre d'échapper au «piège de la pauvreté». À cet égard, nous pensons que la cohérence entre les processus internationaux et les politiques et stratégies nationales, thème central de la onzième session de la Conférence, sera déterminante pour la réussite de nos efforts. Dans ce contexte:
 - 5.1 *Nous engageons* les partenaires de développement à renouveler et à intensifier leurs efforts pour honorer le plus rapidement possible les engagements pris en la matière dans le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Des efforts supplémentaires s'imposent pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide, notamment en respectant l'engagement de délier l'aide à titre prioritaire. Les pratiques des partenaires de développement en matière d'exécution des programmes d'aide devraient être rationalisées pour assurer le succès des stratégies nationales de réduction de la pauvreté, notamment en veillant à ce que l'aide ait un caractère plus prévisible et fasse l'objet d'engagements à long terme.
 - 5.2 Étant donné que l'endettement extérieur continue à peser lourdement sur la plupart des PMA et que les mesures prises jusqu'à présent pour alléger cette charge se sont

révélées largement insuffisantes dans la mesure où les perspectives de croissance des PMA demeurent limitées, nous appelons à la mise en œuvre intégrale et rapide de l'Initiative PPTE renforcée pour les PMA admis à en bénéficier et soulignons que l'allègement de la dette devrait s'ajouter à l'APD. Nous demandons instamment à tous les créanciers bilatéraux et multilatéraux de prendre des mesures courageuses d'allègement de la dette, allant jusqu'à l'annulation pure et simple de l'encours total de la dette des PMA, qui continue à grever sérieusement les finances publiques et à décourager l'investissement privé dans nos pays.

- 5.3 De récentes initiatives visant à ouvrir l'accès aux marchés, comme l'initiative «Tout sauf les armes» de l'Union européenne et la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (AGOA) adoptée par les États-Unis, ainsi que d'autres offres unilatérales et bilatérales d'accès préférentiel aux marchés, peuvent aider à lutter contre la pauvreté dans nos pays. À cet égard, il est important que les dispositions de l'AGOA soient prorogées jusqu'en 2008 et au-delà afin que les PMA africains puissent pleinement tirer parti de cette initiative. Toutefois, les obstacles commerciaux qui subsistent, dont la progressivité des droits de douane et les crêtes tarifaires, ainsi que des obstacles non tarifaires, notamment les mesures antidumping et autres mesures exceptionnelles frappant les exportations des PMA et les prescriptions strictes relatives aux règles d'origine, continuent d'entraver l'accès des exportations des PMA aux marchés de leurs principaux partenaires commerciaux. Afin d'améliorer les conditions d'accès aux marchés pour toutes nos exportations, des mesures concrètes s'imposent, dont la réduction des obstacles non commerciaux et non tarifaires et la simplification des règles d'origine. Il faudrait aussi prendre des dispositions pour répondre aux préoccupations des PMA à l'égard de l'effritement des préférences consécutif à la poursuite de la libéralisation du commerce.
- 5.4 Les initiatives destinées à offrir un meilleur accès aux marchés devraient être complétées par des mesures spécifiques visant à éliminer les contraintes qui pèsent sur l'offre dans nos pays. À cet égard, il faudrait s'attacher en priorité à recentrer l'aide sur les secteurs productifs et l'infrastructure économique des PMA. D'autres efforts sont également nécessaires pour appliquer le traitement spécial et différencié accordé aux PMA dans les Accords du Cycle d'Uruguay et diverses décisions ministérielles pertinentes.
- 5.5 Les investissements intérieurs privés et les investissements étrangers directs sont devenus essentiels pour le financement du développement. Toutefois, malgré l'adoption par nos gouvernements de mesures et de politiques nationales visant à créer un climat favorable à l'investissement, la part des PMA dans les entrées totales d'IED reste extrêmement faible (inférieure à 1 %). En outre, les flux d'IED continuent d'être concentrés dans quelques pays et quelques secteurs. Nous appelons une nouvelle fois nos partenaires de développement à adopter, en tant que pays d'origine, des politiques et mesures propres à promouvoir et accroître les flux d'investissement étranger direct et le transfert de technologie vers nos pays.

6. *Nous notons* qu'un grand nombre de PMA élaborent ou ont élaboré des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), dans le cadre de leur plan national de développement. Il est essentiel que le DSRP soit considéré comme un moyen d'assurer la

croissance économique et qu'il s'inscrive dans une stratégie nationale de développement à long terme. Les stratégies de réduction de la pauvreté axées sur le développement devraient privilégier la relance et le maintien de l'investissement, des exportations et de la croissance économique, et une meilleure répartition des revenus, ainsi que les mesures propres à les stimuler. De même, les politiques macroéconomiques appropriées devraient être complétées par des politiques et stratégies de développement sectoriel mettant l'accent sur l'agriculture et le développement rural. La réduction effective de la pauvreté passe par une croissance économique accélérée et un développement soutenu.

7. *Nous notons également* avec inquiétude que le système des DSRP ne permettra pas d'obtenir des résultats concluants tant que la coopération pour le développement n'aura pas été sensiblement améliorée. Pour que ce système soit véritablement bénéfique, il est donc essentiel que nos partenaires de développement mettent en œuvre une stratégie pour le soutenir. À cet égard, il convient de s'intéresser de plus près à la conditionnalité de l'aide et en particulier à ses effets sur la microgestion des programmes de développement. L'aide servirait mieux les objectifs nationaux si elle était alignée sur les priorités nationales et acheminée notamment par le biais des budgets nationaux. Les courants d'aide doivent être plus prévisibles et faire l'objet d'engagements à plus long terme. Il faut aussi, à titre prioritaire, redoubler d'efforts pour délier l'aide, car la conditionnalité en réduit la valeur réelle pour les pays bénéficiaires.

8. *Nous soulignons* en outre l'importance cruciale que revêt la diversification des exportations pour l'économie de nos pays, en tant que source d'emplois, de revenus et de devises. Les efforts internes de diversification doivent être soutenus par des mesures spéciales prises par la communauté internationale pour pallier les carences de l'appareil productif des PMA. Rien n'est prévu au niveau international pour résoudre les problèmes posés par la faiblesse et l'instabilité des cours des produits de base, ce qui constitue un défaut essentiel de la démarche suivie actuellement par la communauté internationale en ce qui concerne le développement et la réduction de la pauvreté dans les PMA. Nous exhortons nos partenaires de développement à mettre en place un cadre international pour les produits de base, en définissant les éléments d'une nouvelle politique internationale dans ce domaine et, s'il y a lieu, en établissant un «partenariat mondial pour les produits de base». Il importe de prendre des mesures concrètes afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques néfastes qu'ont, pour les PMA, l'instabilité excessive et la baisse à long terme des cours mondiaux de ces produits. Ces mesures pourraient notamment consister à réactiver des mécanismes de financement compensatoires et à les rendre plus facile à utiliser, pour contrebalancer l'effet des graves perturbations subies par l'économie des PMA du fait de la fluctuation des prix.

9. En outre, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en cours, il convient de prendre de toute urgence des mesures concernant les subventions agricoles dans les pays industrialisés et de régler aussi vite que possible les problèmes posés par ces subventions, qui sapent les efforts et les perspectives de développement des PMA. Nous lançons un appel à tous les pays industrialisés pour qu'ils réduisent sensiblement leurs subventions agricoles et suppriment les subventions à l'exportation dans les meilleurs délais.

10. *Nous insistons* sur le fait que le marché et l'État ont l'un et l'autre un rôle important à jouer dans le développement des PMA, et qu'il est essentiel de veiller à ce que leurs fonctions respectives soient complémentaires et synergiques. Un État efficace est indispensable pour mettre en place l'infrastructure matérielle et humaine nécessaire, remédier aux éventuels

dysfonctionnements du marché et créer des conditions macroéconomiques propices ainsi qu'un cadre réglementaire solide. Il faut absolument que nos pays disposent d'une marge de manœuvre et d'autonomie pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies de développement favorables au marché.

11. *Nous estimons* que le renforcement de la capacité des PMA de participer au commerce international et au système commercial multilatéral devrait aussi être considéré comme un aspect important de l'action internationale visant à les intégrer dans ce système et dans l'économie mondiale. Nous sommes fermement convaincus que l'intégration des PMA dans le système commercial multilatéral et dans l'économie mondiale est un objectif que partage l'ensemble de la communauté internationale. Le renforcement de notre capacité de participer pleinement aux négociations commerciales dans le cadre de l'OMC sert tout à fait cet objectif. À cet égard, le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce peut contribuer de façon décisive à répondre aux besoins des PMA et notamment à renforcer leurs institutions, leur capacité d'action et leur capacité de production, ainsi qu'à résoudre leurs problèmes d'offre. Nous engageons les six principaux organismes participant au Cadre intégré, les pays donateurs ainsi que les autres partenaires à accroître leurs contributions respectives à l'appui des efforts de développement de nos pays, en assurant une coordination et une synergie optimales et en faisant preuve de la plus grande détermination. Nous demandons également la mise en œuvre intégrale du Programme intégré CCI/CNUCED/OMC d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés (JITAP) et son élargissement à d'autres PMA.

12. *Nous soulignons* que l'accession à l'OMC des PMA qui n'en sont pas encore membres devrait figurer parmi les objectifs de l'action engagée par la communauté internationale pour intégrer nos pays dans le système commercial multilatéral selon des modalités et des conditions adaptées à leur situation socioéconomique particulière. Des efforts concertés devraient être déployés pour faciliter l'accession des PMA grâce, notamment, à une assistance technique et financière accrue et à des procédures d'adhésion harmonisées. À cet égard, nous engageons nos partenaires commerciaux et nos partenaires de développement à appliquer rapidement et scrupuleusement les lignes directrices relatives à l'accession des pays les moins avancés, adoptées par le Conseil général de l'OMC.

13. *Nous soulignons aussi* que l'assistance technique et le développement des capacités constituent un volet essentiel des activités de renforcement des institutions et de mise en valeur des ressources humaines afin que nos pays parviennent mieux à concevoir et à appliquer les politiques voulues. À cet égard, la CNUCED joue un rôle clef dans l'exécution du Programme d'action de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2002-2010 dans les domaines relevant de son mandat et de sa compétence, notamment en publiant son *Rapport sur les PMA* qui est d'une grande utilité pour la définition d'orientations nationales et mondiales ainsi que pour la recherche d'un consensus international sur les questions relatives aux PMA.

14. *Nous remercions vivement* la CNUCED de ses travaux de fond, ses analyses et sa coopération technique en faveur des PMA et l'encourageons à poursuivre et renforcer ces activités. À cet égard, nous prions de nouveau le Secrétaire général de l'ONU d'accroître la capacité opérationnelle de la CNUCED pour les activités en faveur des PMA, conformément à la résolution 56/227 de l'Assemblée générale.

15. *Nous saluons* les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, tels qu'ils sont présentés dans le *Rapport sur les pays les moins avancés*, seule publication du système des Nations Unies qui soit exclusivement consacrée aux enjeux, perspectives et problèmes de développement de nos pays. Il est incontestable que les conseils et les recommandations figurant dans ce rapport aident énormément les PMA à définir leur politique nationale et favorisent un consensus mondial sur l'appui que la communauté internationale doit leur apporter pour leur permettre de faire face à leurs multiples problèmes de développement. À cet égard, les rapports de 2002 et de 2004, portant respectivement sur les moyens d'échapper au piège de la pauvreté et sur les liens entre le commerce international et la réduction de la pauvreté dans nos pays, sont d'un très grand intérêt. Nous engageons le secrétariat de la CNUCED à poursuivre ce louable travail de défense des intérêts des PMA en étudiant régulièrement, entre autres, les liens entre le commerce, la croissance économique, le développement et la réduction de la pauvreté, le but étant de trouver des solutions à long terme aux problèmes des PMA.

16. *Nous sommes gravement préoccupés* par la baisse des ressources du Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les PMA et prions instamment nos partenaires de développement et les autres pays qui sont en mesure de le faire de verser des contributions généreuses à ce Fonds pour atteindre le niveau de 5 millions de dollars des États-Unis par an, objectif convenu à la neuvième session de la Conférence et réaffirmé à la dixième, afin que le secrétariat de la CNUCED puisse accroître ses activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans nos pays.

17. *Nous soulignons* qu'il faut, à titre prioritaire, combler le fossé numérique grandissant et alarmant entre nos pays et le reste du monde, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Nous exhortons la communauté internationale à soutenir l'établissement du fonds de solidarité numérique, à alimenter ce fonds et à nous aider à nous doter d'une infrastructure technologique adaptée aux exigences de l'économie numérique, ce qui suppose notamment que nos partenaires de développement nous fournissent une assistance financière et technique accrue et efficace.

18. *Nous invitons* la CNUCED, le bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que les organisations internationales compétentes à continuer de renforcer leur coopération afin d'appuyer le développement des PMA.

19. *Nous recommandons vivement* à la Conférence, réunie pour sa onzième session à São Paulo (Brésil), de parvenir à des résultats qui tiennent compte des besoins et des intérêts particuliers des PMA.

20. *Nous remercions sincèrement* le peuple et le Gouvernement brésiliens de leur cordiale hospitalité et de l'excellente organisation de la onzième session de la Conférence. Nous sommes également reconnaissants au Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricupero, des efforts qu'il déploie sans relâche pour faire avancer la cause des pays les moins avancés.
